

Conditions Définitives en date du 13 septembre 2013



Bpifrance Financement

(société anonyme, agréée en tant qu'établissement de crédit en France)

**Programme d'émission de Titres
(Euro Medium Term Note Programme)
de 8.000.000.000 d'euros**

**bénéficiaire de la garantie autonome à première demande
inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC BPI-Groupe (anciennement EPIC OSEO)**
(établissement public à caractère industriel et commercial)

**Emprunt obligataire de 500.000.000 €
portant intérêt au taux variable de 3 mois Euribor (TIBEUR en français) + 0,07 % et venant à échéance le
17 septembre 2015**

**bénéficiaire de la garantie autonome à première demande
inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC BPI-Groupe**

(les « Titres »)

**Agent Placeur
BNP PARIBAS**

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 3 juin 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 13-256 en date du 3 juin 2013) (le "**Prospectus de Base**") tel que complété par le supplément au Prospectus de Base en date du 5 septembre 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 13-479 en date du 5 septembre 2013) (le "**Supplément**"), qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des Titres (les "**Titres**") décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. L'information complète sur l'Emetteur, le Garant et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives, de la Garantie (telle que définie ci-dessous) et du Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le Supplément sont publiés (a) sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et (b) avec la Garantie, sur le site internet de l'Emetteur (www.bpifrance.fr) et sont disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, y compris par les dispositions de la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 dès lors qu'elle aura été transposée dans l'Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen (chacun un "**Etat Membre Concerné**") et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat Membre Concerné.

- | | | |
|----|---|--|
| 1. | Emetteur : | La société anonyme Bpifrance Financement |
| 2. | Garant : | L'établissement public à caractère industriel et commercial BPI-Groupe (anciennement EPIC OSEO) (l' " EPIC BPI-Groupe ")

Le paiement intégral et à bonne date de toutes sommes en principal, intérêts et accessoires au titre des Titres fait l'objet d'une garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC BPI-Groupe consentie le 13 septembre 2013 en faveur des bénéficiaires qui y sont désignés, publiée sur le site internet de l'Emetteur (www.bpifrance.fr) et disponible pour consultation et pour copie sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base (la " Garantie "). |
| 3. | (i) Souche n°: | 8 |
| | (ii) Tranche n°: | 1 |
| 4. | Devise Prévue: | Euro ("€") |
| 5. | Montant Nominal Total : | 500.000.000 € |
| 6. | Prix d'émission : | 100 % du Montant Nominal Total |
| 7. | Valeur Nominale Indiquée : | 100.000 € |
| 8. | (i) Date d'Emission : | 17 septembre 2013 |
| | (ii) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |



9. **Date d'Echéance :** 17 septembre 2015
10. **Base d'Intérêt :** EURIBOR (TIBEUR en français) 3 mois + 0,07 % par an Taux Variable
(autres détails indiqués ci-dessous)
11. **Base de remboursement :** Sous réserve de tout rachat, annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur montant nominal.
12. **Changement de Base d'Intérêt:** Sans objet
13. **Option de remboursement :** Sans objet
14. (i) **Date des autorisations d'émission des Titres :** Décision du Conseil d'administration de l'Emetteur en date du 21 décembre 2012 et 12 juillet 2013
- (ii) **Dates des autorisations de la Garantie :** Décisions du Conseil d'administration du Garant en date du 29 mars 2011, du 30 mars 2012 et du 21 décembre 2012

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

15. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :** Sans objet
16. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :** Applicable
- (i) **Période d'Intérêts :** Comme définie dans les Modalités des Titres
- (ii) **Dates de Paiement du Coupon :** 17 mars, 17 juin, 17 septembre et 17 décembre de chaque année, jusqu'à la Date d'Echéance (inclusive)
- (iii) **Première Date de Paiement du Coupon :** 17 décembre 2013
- (iv) **Date de Période d'Intérêts Courus :** Date de Paiement du Coupon
- (v) **Convention de Jour Ouvré :** Convention de Jour Ouvré "Suivant Modifié"
- (vi) **Centre d'Affaires (Article 6(a)) :** TARGET
- (vii) **Méthode de détermination du Taux d'Intérêt :** Détermination du Taux sur Page Ecran
- (viii) **Partie responsable du calcul du Taux d'Intérêt et des Montants de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) :** Sans objet
- (ix) **Détermination FBF :** Sans objet
- (x) **Détermination ISDA :** Sans objet
- (xi) **Détermination du Taux sur Page Ecran :** Applicable
- **Référence de Marché :** EURIBOR (TIBEUR en français) 3 mois
- **Heure de Référence :** (11) Onze heures (heure de Bruxelles)
- **Date(s) de Détermination du Coupon :** (2) Deux Jours Ouvrés TARGET à Bruxelles pour euro avant le premier jour de la Période d'Intérêts

- Source Principale pour le Taux Variable : Page Reuters : EURIBOR01
- Banques de Référence (si la source principale est "Banques de Référence") : Sans objet
- Place Financière de Référence : Zone Euro/ Bruxelles
- Montant Donné : Sans objet
- Date de Valeur : Sans objet
- Durée Prévue : Sans objet
- (xii) Marge : + 0,07 % par an
- (xiii) Coefficient Multiplicateur : Sans objet
- (xiv) Taux d'Intérêt Minimum : Sans objet
- (xv) Taux d'Intérêt Maximum : Sans objet
- (xvi) Méthode de Décompte des Jours : Exact/360

17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur** Sans objet
19. **Option de remboursement au gré des titulaires de Titres :** Sans objet
20. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de valeur nominale indiquée de 100.000 €
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 7(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 10) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités :** 100.000 € par Titre de 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
 - (ii) **Etablissement Mandataire :** Sans objet
 - (iii) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 8(g) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet

26. Masse (Article 12) :

Masse Allégée

Représentant titulaire

Sandrine d'Haussy
69 avenue Gambetta
94100 St Maur des Fossés

Représentant suppléant

Sylvain Thomazo
20 rue Victor Bart
78000 Versailles

Rémunération

Applicable, le Représentant de la Masse sera rémunéré 600 € par an au titre de l'exercice de ses fonctions.

GENERALITES

Le montant principal total des Titres émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de Sans objet (uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés en euros) :

RESPONSABILITE

L'Emetteur et le Garant acceptent la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de Bpifrance Financement

Par : Arnaud CAUDOUX
Directeur Exécutif
Dûment habilité

Signé pour le compte de l'EPIC BPI-Groupe

Par : Bruno DURIEUX
Président Directeur Général
Dûment habilité

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 17 septembre 2013 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 8.250 € (y compris les frais AMF)

2. NOTATIONS

- Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation Aaa par Moody's France S.A.S. ("Moody's").
- Les Titres ont fait l'objet d'une notation Aa1 (perspective négative) par Moody's.
- Moody's est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne, enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour ce qui est indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente" du Prospectus de Base, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

4. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0011568872

Code commun : 097240124

Dépositaires :

- (a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui
- (b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) :

BNP Paribas Securities Services
(Numéro affilié à Euroclear France 29106)
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France

5. PLACEMENT

Méthode de distribution

Non syndiqué

(i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement :

Sans objet

(ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) :

Sans objet

(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :

BNP Paribas

(iv) Restrictions de vente supplémentaires :

Sans objet

(v) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :

Réglementation S *Compliance Category 1*;
Règles TEFRA non applicables